



Commission Economique pour l'Afrique



Programme des Nations Unies pour le
développement



Et

Le Centre Africain des Politiques Commerciales

**Groupe Ad-Hoc d'Experts sur les Accords de Partenariat
Economiques et les possibilités d'ajustement en Afrique**

Conclusions de la réunion

18-19 septembre 2006

INTRODUCTION

1. La CENUA, le PNUD, le gouvernement de la République arabe d'Égypte et le Secrétariat du NEPAD ont organisé un groupe ad-hoc d'experts sur les accords de partenariat Economique et les possibilités d'ajustement en Afrique. La réunion a été ouverte par les représentants des institutions organisatrices ainsi que la Commission de l'Union africaine.
2. Ont participé à la réunion, des représentants des pays suivants : Angola, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centre africaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, République arabe d'Égypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Iles Maurice, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Sénégal, Rwanda, Soudan, Afrique du Sud, Swaziland, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Des représentants des missions basées à Genève : République arabe d'Égypte, Ghana, Namibie et le Secrétariat ACP. Les Communautés Economiques Régionales et les organisations internationales suivantes : CEA, Commission de l'Union africaine, UEMOA, UMA, CEN-SAD, CEMAC, ACBF, CNUCED, Secrétariat du NEPAD, Commission européenne, ENDA-TM, Secrétariat du NEPAD Business Group, DFID, Chambre de Commerce de Namibie, OIF, OATUU, South Centre, AERC, ILEAP, ACICI/AITIC, BIDPA, ECPDM, TRADCRAFT, PNUD et TWN-Africa. La liste de tous les participants est annexée au rapport.
3. Des contributions substantielles ont d'abord rappelé les résultats des études d'impact sur les APE soulignant le coût potentiel d'ajustement associé à ces accords. La Commission européenne a également présenté son point de vue sur ces travaux. Les présentations des travaux empiriques ont été enrichies par l'exposition des expériences de la CEMAC et de la CEDEAO dans les négociations des APE.
4. Des présentations ont été faites sur les expériences et les enseignements des cas algérien, égyptien, marocain, sud africain et tunisien en matière de négociation des accords d'association avec l'UE et de prise en charge du coup d'ajustement. L'expérience mexicaine dans le contexte de l'ALENA, qui a été la première zone de libre échange nord sud, a été rappelée aux participants par le South Centre. L'UEMOA a présenté les expériences de la CEDEAO et de la CEMAC, au nom de ces deux régions, en matière de gestion du coût d'ajustement.
5. D'autres problèmes relatifs aux APE, qui sont toujours en discussion, notamment l'Article XXIV, le processus de revue, la question des alternatives et le besoin d'intégrer les politiques relatives aux APE dans les stratégies de développement en Afrique ont été également abordés. La mise en œuvre de l'accord UE-Egypte a été analysée avec une attention particulière aux règles

d'origine. Les conclusions suivantes ont ponctué les discussions engagées après les présentations:

A. PROCESSUS

6. **Etat des Négociations:** L'état des négociations n'a pas couvert l'ensemble des difficultés et problèmes rencontrés par les pays africains. Les sous-régions s'efforcent toujours de traiter les zones difficiles identifiées par la plupart des études empiriques dans les APE. Prendre en charge les retards dans les négociations et clarifier les termes de référence peuvent conduire à une meilleure prise en compte des problèmes des pays africains.
7. **Coordination des négociations:** Les négociateurs africains, dans chacune des sous-région, peuvent grandement bénéficier de réunions de coordination régulières, au niveau technique. La possibilité qu'ils puissent faire face au même type de texte de la part de l'Union européenne, implique que des consultations coordonnées leur permettront d'avoir, face à l'UE, des positions objectives en ce qui concerne l'importance des coûts d'ajustement.
8. **Divergences entre l'UE et les pays ACP:** La crédibilité et le manque de confiance entre l'UE et les pays ACP doivent être traités afin que des progrès soient réalisés dans les négociations. C'est seulement à ce moment là que les questions non résolues, comme la manière de prendre en charge l'ajustement, seront discutées. Il y a un besoin pour un engagement politique qui puisse permettre au processus d'aller de l'avant.
9. **Etudes d'impact:** Le niveau de préparation dépend de la disponibilité d'options objectives et parfaitement documentés, qui reflètent clairement les visions et stratégies des pays. Cette préparation est possible seulement si les pays ont entrepris des études-pays spécifiques. De ce fait, des études et simulations détaillées et plus spécifiques doivent continuer à être entreprises, notamment par les pays qui ne l'ont pas encore fait.

B. COÛTS D'AJUSTEMENT ET BENEFICES: ENSEIGNEMENTS A PARTIR D'AUTRE EXPERIENCES

10. **Coûts d'ajustement potentiels demeurent une question clé :** Les pays négociants les APE rencontrent toujours des difficultés avec les coûts d'ajustement potentiels des APE et la question de la manière de s'ajuster demeure. Des mesures claires restent toujours à définir, afin d'aider ces pays à faire face au défi de l'ajustement.
11. **Implications fiscales:** Les revenus douaniers demeurent une question importante en matière d'ajustement. La mise en œuvre d'une approche globale permettant le traitement des pertes attendues de recettes douanières, suite aux APE, permettrait de réduire l'amplitude de ces pertes.
12. **Programmes de soutien à l'ajustement:** L'UE a mis en place des programmes d'ajustement bien approvisionnés pour les pays Nord Africains.

Ces programmes de soutien ont contribué à aider les entreprises à mettre en œuvre les Accords d'Association. Bien qu'il soit encore trop tôt pour émettre un jugement définitif, il semble que les pays Nord africains aient réussi à tirer parti du large éventail de mesures de soutien proposé par l'Union européenne. Un large éventail de mesures d'ajustement est donc important pour limiter le coût d'ajustement des APE. Les mesures d'accompagnement à l'ajustement devraient couvrir le développement social, les réformes économiques et le soutien institutionnel. Ces mesures de soutien ne peuvent être négociées que si les pays africains définissent de manière claire leurs priorités nationales.

13. **Les programmes de soutien à la gouvernance:** Un accord commun, ainsi que des mesures complémentaires prises à partir de l'expérience des Ministres de l'UE peuvent être des instruments utiles pour construire les capacités publiques des pays africains pendant que ceux-ci mettent en place des réformes politiques dans le cadre des APE.

C. AUTRES QUESTIONS

14. **Règles d'origine:** Les pays africains semblent avoir consacré peu de travaux aux règles d'origine. La révision sur les méthodes de règles d'origines doivent se faire avec la dimension développement des APE. Des règles d'origine panafricaines doivent continuer à être exploré étant donné leur potentiel pour accroître le commerce intra africain.
15. **Intégration régionale:** Alors que la configuration géographique reste un défi dans les négociations APE, et alors que les pays connaissent dans chaque groupement APE un niveau différent de développement, l'approfondissement de l'intégration régionale entre les pays africains pourrait être un important moyen pour préparer les pays africains à faire face aux défis d'ajustement provoqués par la mise en place des APE. Le renforcement de l'intégration régionale est dès lors un pré requis pour que les pays africains puissent bénéficier des APE.
16. **Réformes politiques internes:** Les réformes politiques internes peuvent aider à soutenir les ajustements économiques nécessaires durant la période de mise en place des APE. De telles réformes ont été bénéfiques pour les économies Nord africaines durant la période de mise en oeuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Cela inclue des réformes institutionnelles dans le domaine de l'administration douanière, dans celui du droit commercial, de la concurrence et du code de l'investissement; Le cadre réglementaire dans quelques secteurs clefs tel que l'assurance, les télécommunications et dans le domaine de la propriété intellectuelle qui représentent des éléments centraux dans l'environnement des affaires; Approfondir le développement du secteur privé; Et une réorientation de la politique commerciale vers une dimension régionale et multilatérale peuvent élargir les capacités des économies à gérer les reformes qui seront nécessaires pendant la période de mise en place des APE.

17. **Article XXIV:** seules des réformes appropriées permettront de ne pas limiter les flexibilités et de permettre aux économies africaines de s'ajuster. Il y a besoin d'une étude pour identifier la méthodologie la plus appropriée pour calculer "le commerce substantiel" afin d'aider les pays africains à avoir le meilleur accord possible en termes de propositions d'ajustements.
18. **Alternative aux APE:** Les discussions sur les alternatives aux APE dans le contexte des Accords de Cotonou sont bienvenues et utiles.
19. **Cohérence entre le cycle de Doha et les négociations APE :** Les négociations APE sont interdépendantes avec les négociations multilatérales du cycle de Doha. La suspension du cycle de Doha est dès lors susceptible d'avoir de sérieuses conséquences sur le déroulement des négociations APE et le contenu de l'accord final. La nécessité d'assurer une cohérence entre les engagements pris par les pays africains dans le cadre des APE avec ceux pris dans le cadre du cycle de Doha doit être renforcé.

D. LA VOIE A SUIVRE

20. **Revue des APE:** Il y a de nombreuses preuves qu'il existe toujours des questions qui nécessitent l'attention dans le cadre des négociations APE. Ces questions requièrent des interventions techniques mais aussi politiques. Une participation active dans tous les dossiers lors du processus de revue des APE aideront à tirer des recommandations appropriées par rapport aux questions clés, telles que la flexibilité, et ce qui doit être fait. Le rapport sur la revue contribuera à aider les négociateurs quant à la voie à suivre pour les négociations.
21. **Continuer l'assistance technique :** Les participants ont accueilli avec satisfaction le soutien fourni par l'ACDI, Fonds canadien pour l'Afrique, DFID et le gouvernement de la Belgique afin d'assister les pays africains à construire leurs capacités de négociations commerciales.
22. **Motion de Remerciements :** Les participants ont remercié la CEA, le CAPC et le PNUD pour leur appui technique dans les négociations. Ils leur ont demandé de renforcer ce soutien à ce stade critique des négociations.